

A.B.C. CONDUITE

287 av. de Nantes
86000 POITIERS
05.49.37.86.58
www.abc-conduite.fr
info@abc-conduite.fr
Agrément : E 02 0 86 0 396 0
Siret : 753 232 305 000 15

**A.B.C. CONDUITE**

104 av. du 8 mai 1945
86000 POITIERS
05.49.51.28.04
www.abc-conduite.fr
info-8mai@abc-conduite.fr
Agrément : E 12 0 86 0 623 0
Siret : 753 232 305 000 23

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment fonctionne RDV permis ?

RDV permis établie un parcours pour l'élève et son auto-école :

1

Après avoir effectué une préparation et un examen blanc validé par votre enseignant, votre agence ABC CONDUITE fait une demande de place d'examen via la plateforme RDV permis.

2

Pour valider cette demande, nous aurons besoin de certaines informations mais pas de panique, la plupart d'entre elles vous auront déjà été demandées au moment de votre inscription en auto-école :

- Nom.
- Prénoms.
- Code NEPH.
- Date d'obtention du code de la route.

3

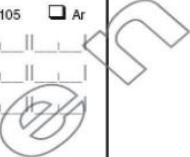
Une fois enregistré sur la plateforme RDV permis, vous allez recevoir une notification attestant de votre inscription sous mandat. En effet, votre auto-école ABC CONDUITE fait la demande pour vous, il est donc important de ne pas refuser cette étape afin que nous puissions vous proposer une date d'examen au permis de conduire.

4

Ensuite, ABC CONDUITE s'occupe de vous réserver une date d'examen au plus vite ! Une fois fixée, vous recevrez votre convocation par mail avec le jour, l'heure et le lieu de votre passage. Attention de ne pas oublier votre pièce d'identité et votre convocation le jour du permis, sans quoi l'accès à l'examen vous sera refusé.

Conseil : il est essentiel de bien se préparer avant de demander une date d'examen. En cas d'échec, le délai de représentation peut être long et varie selon les points que vous avez obtenu lors de votre première tentative :

- Sans délai pour les personnes ayant un score supérieur à 25.
- 10 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 21 et 25.
- 20 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 16 et 20.
- 30 jours de délai pour les personnes ayant un score compris entre 11 et 15.
- 45 jours de délai pour les personnes ayant un score inférieur ou égal à 10.

 Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et du Mérite Délégation à la Sécurité et à la circulation Routières	CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) N° : _____						EXEMPLAIRE ADMINISTRATION						
Date : _____ Centre : _____			N° de département : _____										
L'expert(e) - Nom : _____			Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____										
Mme, Mlle, M. (i) : _____ (i) frayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)			Prénom : _____										
Catégorie de permis sollicitée : A <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED <input type="checkbox"/>													
Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____ N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____ <input type="checkbox"/> régularisation <input type="checkbox"/> dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____													
Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/>			Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Vaut titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____										
Bilan des compétences			Niveaux d'appréciation <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>E</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>			E	0	1	2	3	Autonomie conscience du risque		
E	0	1	2	3									
Connaitre et maîtriser son véhicule Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 													
Effectuer des vérifications du véhicule 													

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Elle dure 32 minutes et comporte une conduite effective d'environ 25 minutes, d'une manœuvre et de deux questions portant sur la vérification d'un élément technique en lien avec la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert.

Qui va vérifier votre identité dans un 1^{er} temps par l'un des documents suivants :

Vous êtes français

- Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne en cours de validité
- Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)

Vous êtes européen

Les documents doivent être **en cours de validité**.

Pour un majeur

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte de résident longue durée CE de l'Union européenne Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, émise par la France, quelle que soit la mention apposée sur la carte

- Carte de séjour temporaire de l'Union européenne, émise par la France, quelle que soit la mention apposée sur la carte
- Permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne, délivré par un pays de l'Union européenne

Pour un mineur

En plus des documents acceptés pour les majeurs, un mineur peut justifier son identité avec l'un des documents suivants :

- Passeport d'un des parents du mineur, en cours de validité, si le mineur y figure et que sa photo est ressemblante
- Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité
- Titre d'identité républicain (TIR) en cours de validité (ancien modèle recevable jusqu'en 2024).

Vous avez une autre nationalité

Les documents doivent être **en cours de validité** et doivent avoir été **émis par la France** à l'exception des passeports.

Pour un majeur

- Passeport
- Carte de résident, quelle que soit la mention
- Carte de séjour temporaire (CST), quelle que soit la mention
- Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)
- Carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention
- Certificat de résidence algérien
- Autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours
- Récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour (ancien modèle) accompagné du titre précédemment détenu
- Attestation de décision favorable (nouveau modèle) sur une demande de renouvellement de titre de séjour accompagné du titre précédemment détenu
- Attestation de demande d'asile délivrée depuis plus de 9 mois et autorisant à travailler
- Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale et octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire, ou attestation de prolongation de l'instruction d'une demande de renouvellement de titre de séjour portant le rond bleu
- Titre de voyage pour réfugié en cours de validité, accompagné de la carte de résident ou du titre de séjour

Pour un mineur

En plus des documents acceptés pour les majeurs, un mineur peut justifier son identité avec l'un des documents suivants :

- Passeport d'un des parents du mineur, en cours de validité, si le mineur y figure et que sa photo est ressemblante
- Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité
- Titre d'identité républicain (TIR) en cours de validité (ancien modèle recevable jusqu'en 2024)

L'expert vous précisera dans un 2^{ème} temps ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Vous devez obtenir 20 points minimum sur 31 sans note éliminatoire.

A.B.C. CONDUITE

287 av. de Nantes
86000 POITIERS
05.49.37.86.58
www.abc-conduite.fr
info@abc-conduite.fr
Agrément : E 02 0 86 0 396 0
Siret : 753 232 305 000 15

**A.B.C. CONDUITE**

104 av. du 8 mai 1945
86000 POITIERS
05.49.51.28.04
www.abc-conduite.fr
info-8mai@abc-conduite.fr
Agrément : E 12 0 86 0 623 0
Siret : 753 232 305 000 23

DÉROULEMENT DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE B78 VERS B

La formation B78 vers B

Depuis le 01/01/2017, les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 (boîte automatique) qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, peuvent lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation de la catégorie B en boîte manuelle

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité à l'exception, pour la séquence 1, de la partie sur simulateur.

Conditions d'organisation de la formation

La formation est d'une durée de sept heures minimum.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé ou de l'association d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle agréée.

Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

Séquence 1 : durée minimale de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Cette séquence peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 : durée minimale de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Les conditions pour passer la formation

- 17 ans minimum.
- Etre titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir le permis en boîte automatique.

La durée de la formation

- La formation prévue est d'une durée de sept heures.
- Réalisée en plusieurs séances.

Elle est composée :

- Une séquence de 2H réalisée dans un trafic nul ou faible.
- Une séquence de 5H se déroule dans des conditions de circulation variées.

Objectifs

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

A la fin de la formation d'une durée de 7H un bilan sera réalisé sur les points positifs et négatifs, le formateur de l'Auto-école vous remettra une attestation de suivi de formation.

Elle ne permet de conduire votre véhicule de la catégorie B en boîte manuelle, vous devez attendre de recevoir votre titre définitif.

Puis enregistrement complet sur ANTS afin de recevoir le titre définitif

A.B.C. CONDUITE

287 av. de Nantes
86000 POITIERS
05.49.37.86.58
www.abc-conduite.fr
info@abc-conduite.fr
Agrément : E 02 0 86 0 396 0
Siret : 753 232 305 000 15

**A.B.C. CONDUITE**

104 av. du 8 mai 1945
86000 POITIERS
05.49.51.28.04
www.abc-conduite.fr
info-8mai@abc-conduite.fr
Agrément : E 12 0 86 0 623 0
Siret : 753 232 305 000 23

DÉROULEMENT ET PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

I. – Structure de la formation

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum. Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route)

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Séquence 5. Sensibilisation aux risques.

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

II. – Durée et contenu des séquences

Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs, dangers de la pratique du rodéo motorisé) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements –Leurs rôles Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.

Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit. Spécifique quadricycles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. La découverte des principaux organes du véhicule

– Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire. Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)

– Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule – Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).

Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager.

Maintien de la stabilité. Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) Durée : 30 minutes

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

– la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;

– les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :

– positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;

– franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter. S'arrêter et stationner.
- précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :
- avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;
- pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure.
- spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...). Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection. Changer de direction :
- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 5 : sensibilisation aux risques Durée minimale :

1 heure

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Si les conditions le permettent, cette séquence est collective.

Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.